

## **Compte rendu du Conseil municipal du 21 avril 2016**

Présents : les conseillers

Excusée : Sophie ANTOINE

### **❖ Vote des comptes administratifs 2015**

#### **BUDGET GENERAL**

<b>Libellé</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		17 507.06		1 598.33
Opérations de l'exercice	39 449.80	52 679.65	15 773.08	5 811.00
<b>TOTAUX</b>	<b>39 449.80</b>	<b>70 186.71</b>	<b>15 773.08</b>	<b>7 409.33</b>
Résultat de clôture		30 736.91	8 363.75	

#### **SERVICE DES EAUX**

<b>Libellé</b>	<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		14 138.34		6 558.00
Opérations de l'exercice	6 250.64	12 632.02		1 465.00
<b>TOTAUX</b>	<b>6 250.64</b>	<b>26 770.36</b>		<b>8 023.00</b>
Résultat de clôture		20 519.72		8 023.00

## ❖ Budget principal de la commune de Vaux Devant Damloup pour 2016

Le Conseil municipal vote les propositions suivantes pour l'exercice 2016 en dépenses et en recettes :

- Section fonctionnement : 79 068€34
- Section investissement : 37 823€25
- 

## ❖ Budget de l'eau 2016

Le Conseil municipal vote les propositions suivantes pour l'exercice 2016 en dépenses et en recettes :

- Section fonctionnement : 30 271€72
- Section investissement : 9 488€00

## ❖ Vote des taxes directes locales

Après délibération, le Conseil municipal décide de retenir les taux des taxes directes locales suivants pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation (TH) : 1.34%
- Taxe sur les propriétés foncières bâties (TFB) : 11.65%
- Taxe sur les propriétés foncières non bâties (TFNB): 12.74%

## ❖ Subventions 2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subventions. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'accorder pour l'année 2016, les subventions suivantes :

- Souvenir Français : 70€
- Association le Colporteur : 70€
- Sur les pas d'André Maginot : 40€

## ❖ RODP GAZ 2016

M. le Maire propose au Conseil de fixer la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transport et de distribution du gaz. Le Conseil municipal décide de fixer le

montant de la redevance pour l'occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente.

### ❖ **Fête de Vaux**

Monsieur le Maire propose au Conseil l'organisation d'un repas « à la roulante » à l'occasion de la fête patronale et du centenaire de la bataille de Verdun. Le repas sera facturé 13 euros par le prestataire, la commune fournira les boissons, assiettes, gobelets... Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte cette proposition. Il décide de fixer les tarifs suivants pour le repas (boissons comprises) :

- 10 euros pour les habitants du village.
- 5 euros pour les enfants de moins de 12 ans.
- 15 euros pour les personnes extérieures au village.

Rappel des horaires :

- 10h00 : office religieux
- 10h45 : rassemblement devant la chapelle pour la commémoration.

### ❖ **Etude de sol à Vaux**

Pour information, l'entreprise Fondasol va intervenir à Vaux à partir du mercredi 27 avril pour une durée de 3 à 5 jours. Une foreuse risque d'empiéter sur la chaussée durant une journée au maximum. Il sera donc nécessaire de passer par le carrefour de Damloup. Ces forages sont nécessaires à la mise en place de la passerelle prévue dans le cadre du projet de réalité augmentée.

LE Maire,

Armand FAL QUE